

Accès à la terre en Europe: Quelles possibilités? Quelles barrières



Séminaire européen “Economie rurale”

Réseau wallon de développement rural - 21-22 novembre 2013, Amay

Questions:

- Quels dispositifs innovants pour améliorer les conditions d'accessibilité à la terre pour les exploitants agricoles et les entrepreneurs ruraux? Comment les favoriser?
- Comment faciliter la transmission des terres et donner la capacité à un exploitant de maîtriser son outil de production?
- Comment éviter que les terres agricoles ne deviennent de plus en plus un objet de spéculation ?
- Quels dispositifs publics (législatifs, institutionnels) pour permettre une meilleure gestion des terres?



Vue d'ensemble de la situation foncière:

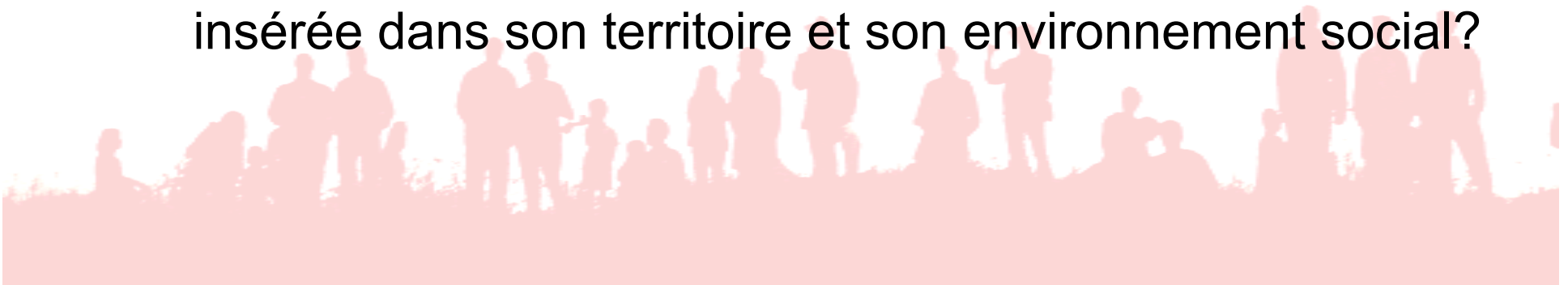
- Chaque pays a sa propre législation foncière
- La Commission et le Parlement européen ne veulent pas d'une directive sur la gestion foncière. C'est une question nationale.
- La terre sur laquelle nous produisons notre nourriture est traitée comme une marchandise.
- Les prix varient fortement en Europe, mais avec une tendance à la hausse. Ces prix n'ont souvent aucune relation avec la valeur agricole de la terre.
- La PAC est un scandale. 40 % du budget Européen, dont 80% alloués à 20% des agriculteurs !



Recul de l'agriculture en Europe

- Depuis 1990 l'UE a perdu 15% de sa surface agricole, (30 millions d'ha). 85% des terres artificialisées sont des terres agricoles souvent les plus fertiles.
- Chaque semaine l'Europe perd 10 000 fermes. Encore env. 13 millions de paysans dont 30% en Roumanie.
- 6 % des agriculteurs ont moins de 35 ans. 55 % ont plus de 55 ans, dont 33 % plus de 65 ans.
- Les installations stagnent et la question d'une jeunesse qui boude l'agriculture est réelle.

=> est-ce que la société veut vraiment une agriculture insérée dans son territoire et son environnement social?



Un mouvement pour le changement affaibli par ses divisions

Les forces qui militent pour un changement de la vie rurale et agricole sont divisées, en voulant garder leur identité, leurs priorités, valeurs et spécificités (patrimoine naturel et bâti, protection des animaux, relation avec les pays du Sud, pesticides, exigences syndicales, etc.)



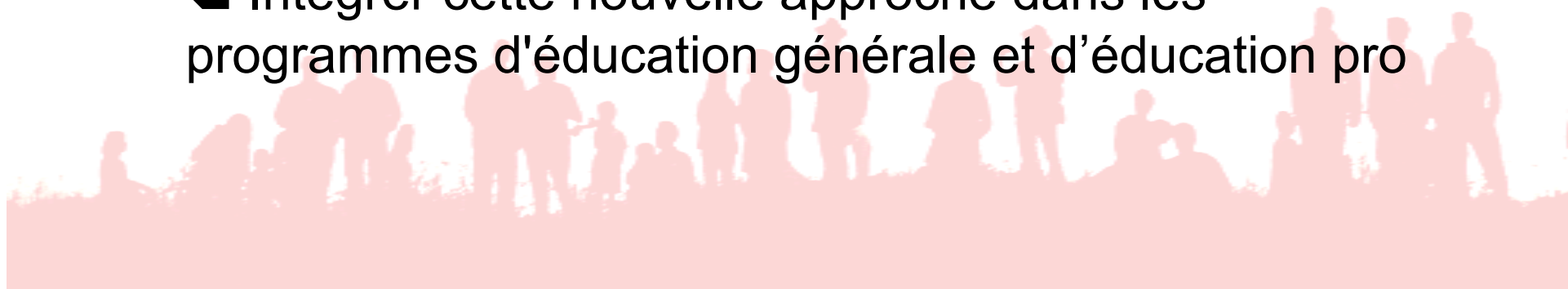
Pistes de solutions (I): cadre politique

- Appliquer les « Directives volontaires pour la gouvernance foncière » adoptées par la FAO
- Adopter des lois sur la destination de la terre, incluant des mesures fiscales fortes.
- Mener des recherches sur l'évolution de la population agricole (exode ou augmentation)
- Etudier les prix et pratiques de vente et location des terres dans différents pays



Pistes de solution (II): société civile

- Développer et regrouper les initiatives de la société civile (Access to Land network, Nyeleni, Hands off the Land...) => mettre la question foncière à l'agenda du PE
- Médiatiser ces questions pour le grand public, afin d'alerter l'opinion et stigmatiser la PAC actuelle.
- Montrer combien une agriculture familiale, paysanne, écologique (bio) peut être économiquement viable et socialement préférable, en comparaison d'agro-industries peu créatrices d'emplois.
 - Intégrer cette nouvelle approche dans les programmes d'éducation générale et d'éducation pro



Pistes de solution (III): expérimentations (I) acquisitions par des initiatives d'intérêt général

Initiatives comme Terre de liens ou le National Trust (UK) : acquisition de terres confiées à des fermiers pratiquant une agriculture écologique et ancrée dans son territoire

=> mais les prix élevés des terres entravent des achats de grande ampleur par ces initiatives

=> La terre ne deviendra pas un bien commun d'un jour à l'autre. C'est un long processus.

↘ Quelles autres solutions ?

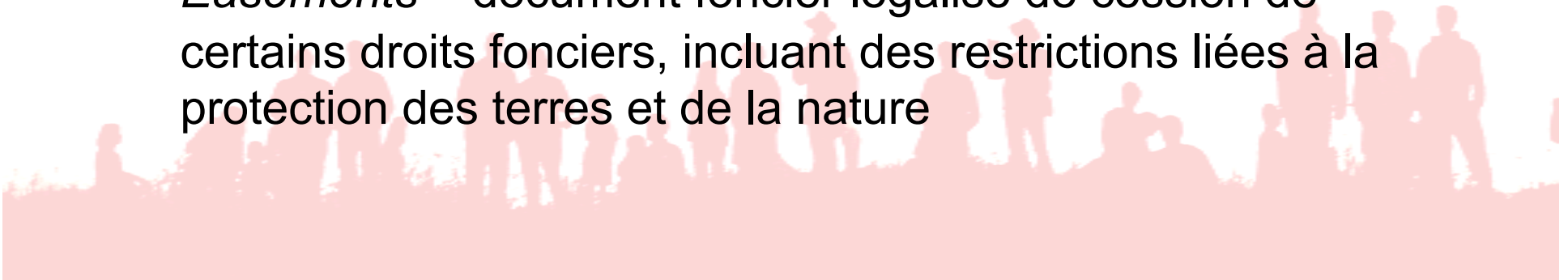


Pistes de solution (III): expérimentations (II) sécuriser sans acquérir

Catalogne: le réseau catalan de *land stewardship* (XCT) développe un système de contrats volontaires avec les propriétaires pour promouvoir la gestion écologique de leur terre.

Vermont (Etats-Unis): des Land Trusts obtiennent, par don ou achat, des « *easements* » afin de protéger la nature et l'agriculture.

Easements = document foncier légalisé de cession de certains droits fonciers, incluant des restrictions liées à la protection des terres et de la nature



Merci de votre attention



Contact:

Sjoerd WARTENA: wartena.sjoerd@wanadoo.fr